



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
LABENNE, le

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, BENOIT-DELBAST Jacqueline, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

Absente excusée : LAPENU Marie-Josée

~~~~~

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres, soumet le précédent procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité et désigne M. Olivier Goyeneche comme secrétaire de séance.

Il fait part du rajout à l'ordre du jour d'une question relative aux frais de déplacements.

Puis Monsieur le Maire fait part des décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a confiées le conseil municipal.

**Trois avenants pour le marché de travaux de rénovation des sanitaires du camping municipal :**

Lot 7- Berrocq Electricité – Av n° 1 + 52.56€ HT – Nv montant marché : 27 003.33€ HT

Lot 5 - Menuiserie Etchepare – Av n°2 + 2 105.00€ HT - Nv montant marché :46 516.90€ HT

Lot 8 - Hervé Thermique – Av n° 2 + 967.79€ HT – Nv montant marché : 83 019.10€ HT

**Deux avenants pour l'agrandissement de la mairie :**

Lot 2 - Gros Œuvre Tison et Gaillet – Av n° 1 + 2 589.36€ HT - 63 020.26€ HT

Lot 4 - Sud Atlantique Etanchéité – Av n°1 + 319.42€ HT- Nv montant marché : 17 314.92 € HT

**Quatre avenants au marché de construction des vestiaires du foot :**

Lot 10- Peinture PBS- Av n°1 + 475.20€ HT - Nv montant du marché : 14 977.59 € HT

Lot 9- Carrelage SARL BCV- Av n°1 – 240.34 € HT et Av n° 2– 1 368.94- Nv montant marché : 49 607.79 € HT

Lot 6 - Menuiserie intérieure SOGEME – Av n°2 + 793.00 € HT - Nv montant marché : 31 769.00 € HT

Lot 1- VRD SOUBESTRE – Av n°2 + 1 916.90 - Nv montant marché :117 207.63€ HT

Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'ancien restaurant scolaire en médiathèque à P.L.U.S pour un montant de 67 500 € HT.

Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre A.M.O à ARWYTEC pour l'étude de faisabilité pour la restructuration de la piscine du camping Les Pins Bleus : 9 700 € HT.

Modification de la régie de recette « taxe de séjour » (mode de recouvrement)

~~~~~

2023-09-27-01/65 - REMISE DE PENALITES POUR LE MARCHE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil approuve à l'**unanimité** l'annulation des pénalités de retard infligées à deux entreprises lors de la réalisation du nouveau restaurant scolaire. Le chantier ayant fini par être achevé dans la conformité, les pénalités ne sont plus justifiées.

2023-09-27-02/66 - CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LA CONTRIBUTION A L'EPFL

L'Etablissement Public Foncier des Landes intervient pour le portage foncier d'opérations communales. Ce portage est financé, entre autres, par le Département, les communautés de communes et la commune.

En 2023 la contribution de MACS s'élève à 674 526.00 € ce qui correspond à 8% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2020 et 2022.

Les communes participent pour 1/3 de ce montant.

Pour Labenne se sera une participation de 18 577.94€.

Unanimité

2023-09-27-03/67 - DM 2 AU BP COMMUNE

Stéphanie Chessoux, adjointe aux finances, présente une décision modificative pour rembourser le produit d'une taxe d'aménagement, alors que le permis a ensuite été annulé.

Unanimité

2023-09-27-04/68 - MISE EN PLACE DE LA SURTAXE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Un récent décret vient d'autoriser 2263 communes en France à majorer le taux de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants, dans les zones tendues, où le prix du locatif s'est envolé et où on rencontre des difficultés pour trouver des logements.

Sur MACS, 12 communes vont pouvoir en bénéficier, essentiellement les communes littorales + Saubion, Orx, Azur et Tosse.

La TH peut être majorée de 0 à 60%. Dans une simulation de majoration au maximum, le produit attendu pour la commune de Labenne approche 100 000 €. Monsieur le Maire rappelle les taux de TH de la commune de Labenne qui sont bas, en deçà des moyennes départementales ou nationales, et comparativement aux autres communes de MACS.

Unanimité

2023-09-27-05/69 - DELIBERATION D'AUTORISATION DE PREEMPTION POUR UN TERRAIN RUE DES MERLES

La commune a pour projet de construire une nouvelle crèche et adaptée aux nouveaux apprentissages de la petite enfance.

Ce projet serait implanté sur un terrain qui appartenait à Francis Dospital récemment décédé.

Le service des Domaines a évalué cette parcelle (AI 303 d'une superficie de 11 023 m²) à une valeur de 1 350 000 €.

Dans le cadre de la succession cette parcelle sera mise aux enchères et le conseil municipal autorise à l'**unanimité**, l'engagement d'un processus de préemption pour le cas où l'acquisition amiable n'aboutirait pas.

Monsieur le Maire évoque que la commune pourra adopter la même démarche pour l'acquisition de la maison d'habitation de Monsieur Dospital au carrefour RD 810/RD 652, au rond-point de la Poste.

Unanimité

2023-09-27-06/70 - CESSIONS DE TERRAINS – CHEMIN DU HERON

A l'**unanimité**, les membres du conseil décident de la vente de deux parcelles Chemin du Héron :

- B 1437 d'une surface de 688 m² au prix de 137 600€
- B 1436 d'une surface de 1454 m² partiellement constructible au prix de 198 160 euros

2023-09-27-07/71- FRAIS DE DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Les textes de loi règlementent le remboursement des frais aux agents communaux qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels en dehors du territoire de la Commune.

Pour les déplacements professionnels avec le véhicule personnel, il s'agit d'un forfait annuel. Le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la mise en place du forfait annuel de 615 € qui sera modulé par abattement d'un ou de deux tiers pour les usages occasionnels.

2023-09-27-08/72 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les conseillers approuvent à l'**unanimité** le nouveau tableau des effectifs modifié suite soit à des succès à un concours (auxiliaire de puériculture), soit des avancements de grade, soit des stagiairisations d'agents.

2023-09-27-08BIS/73 - CREATION D'UN POSTE EN CDI

Ainsi que le permet le statut, un agent contractuel en place depuis six années, par contrats successifs va bénéficier d'un classement en CDI de droit public.

Unanimité

2023-09-27-09/74 - DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER AU SYDEC « ELECTRICITE »

Monsieur Patrick Darribère est désigné à l'**unanimité** en remplacement de Mme Charbonnier.

2023-09-27-10/75 - ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LES TRAVAUX ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU P.D.I.R THEMATIQUE

Madame Rondet, adjointe aux sports, expose le projet de création d'un chemin pédestre, en boucle, à l'intérieur du territoire forestier, nettoyé et balisé.

Elle sollicite l'approbation du conseil municipal pour l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées, véritable labellisation du projet.

Unanimité

2023-09-27-11/76 - ADHESION AU SERVICE DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal approuvent l'adhésion à la convention établie avec le CDG40 dans le cadre de la mise en place obligatoire de référents déontologues, à l'adresse des élus, susceptibles d'apporter tout conseil en termes de déontologie.

Unanimité

2023-09-27-12/77 - MOTION POUR UNE SOCIETE LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Chessoux, première adjointe, demande au conseil municipal l'adhésion à une démarche entreprise par le Département des Landes et l'association des Maires des Landes qui invitent à adopter une motion pour être solidaire des situations de détresse des femmes victimes des coups et exactions. La société ne peut rester muette et cette violence doit être régulièrement dénoncée. « Il est impossible de nous habituer et de simplement nous résigner ».

Motion adoptée à l'unanimité.

2023-09-27-13/78 – MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES

Le conseil municipal approuve la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des élus municipaux qui se sont inscrits au Congrès des Maire 2023.

Unanimité

Séance levée à 19h30.

A Labenne, le 28 Septembre 2023
Le secrétaire de séance,


Olivier Goyetteche

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH